

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022.

Etaient présents : M. RIGHI, Maire, Mme SOLIDA –M. CAMELLE - Mme JOLY–
M.MANOCCHI - Mme SUJKOWSKI, Adjoints,
M. RUGGIERI -M. RUBEO-LISA- Mme MONTI- Mme CANONICO -M. MORANDA-
Mme TOMASINI - Mme MOCQUARD -Mme CALLEGARO- Mme BRUSCO-
M. MEDDOUR -M. LAVANDIER.

Absents représentés :

M. PIERMANTIER qui donne procuration à M. RIGHI.
M. LECLERC qui donne procuration à Mme SOLIDA.
Mme MALANDRA qui donne procuration à Mme JOLY.
M. NAPOLI qui donne procuration à M. MORANDA.
Mme LAKHBAT qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.
Mme FERRE qui donne procuration à M. RIGHI.

Excusés : M. PACINI- M. ATHMANI- Mme LORANGE- M. BOTTAZZI.

Secrétaire : M. LAVANDIER.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre la Commune de Hussigny-Godbrange et les « Ecuries du Barrois » concernant l'utilisation des chemins du domaine privé de la Commune à des fins d'itinéraires de promenade et de randonnée équestre,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- EMET un avis favorable au retrait des Communes de Cosnes-&-Romain et de Morfontaine du SIVU « Le Fil Bleu ».

- APPROUVE le projet de remplacement de l'éclairage public existant rues Pasteur & Allende par l'implantation de 22 points lumineux LED pour un montant estimatif de 55 380.40 € H.T.

SOLLICITE pour le financement de ces travaux une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de Meurthe-&-Moselle, au titre du Contrat Territoires Solidaires 2022 – Appui aux Projets Territoriaux.

-APPROUVE le marché de prestations de services sylvicoles « Reboisement des parcelles 1 A2, 18 A2 et 30 A2 » attribué au groupement conjoint Office National des Forêts / Pépinières Quatre Champs, pour un montant de 38 476,18 € H.T.,
AUTORISE Monsieur le maire à signer ledit marché.

- APPROUVE le recrutement d'un contractuel sur un contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de deux ans maximum, à temps non complet (8/35^{ème}) à compter du 7 juillet 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches afférentes à ce recrutement et à signer le contrat de travail correspondant.

- DECIDE de verser une participation Communale de 50 000 € pour l'année 2022 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Police Municipale d'Hussigny/Longlaville, dont la création a été approuvée par arrêté préfectoral du 17 mai 2022.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Communal 2022 – Article 65548.

- VOTE (M. LECLERC ne participant pas au vote pour la subvention de l'Aurore Basket ; M. NAPOLI et Mme CALLEGARO pour le CSG et M. RUGGIERI pour l'OMS) les subventions ci-après, dont des subventions exceptionnelles de 900 € au CSG pour les titres de Championnat obtenus par les équipes UF18, UF15 et UG2 13, et de 500 € à Vibra'son pour l'organisation des jazz party, et compte-tenu des acomptes déjà attribués en janvier 2022 :

BENEFICIAIRES	MONTANT
Amicale de Danse	600
Aurore Basket	2 500
CAH Judo	400
CAPHG	1 310
Club Sportif de Godbrange	11 000
Club Sportif Pétanque	950
Ring JC BOUTTIER	300
Association A.H.I.	1 500
ACCA	800
Sté Communale de Pêche	800
Amicale Retraités & Personnes Agées	1 500
Body'Form	330
Harmonie Municipale	7 000
La Cigale & la Fourmi	800
Jeunes Pousses	1 100
Vibra'Son	5 500
Office Municipal des Sports	5 500
AEIM	100
Amicale des donneurs de Sang	400
Association Mémoire Camp de Thil	80
Association des Paralysés de France	150
Association Solidarité Peuple Palestinien	80
Section de la CLCV	225
Croix Rouge Française	225
Cycloxygène Haucourtois	80

FCPE Collège Monod	150
FNATH	80
Foyer Socio-Educatif Collège Monod	150
ILGC Villerupt	50
J'aime le Cinéma	2 142.06
Ligue des Droits de l'Homme	150
Mission Locale FAJE	500
Radio ARIA	80
Secours Populaire 54	200
Secours Populaire de PIENNES	100
Secours Catholique	200
Trans'Boulot	200
La Barque Silencieuse	200
Association Laïque d'Education Permanente	12 000
Assoc. du Territoire Naturel Transfrontalier	5 006
Centre communal d'Action sociale	10 000
Coopérative Ecole Jacques Prévert	600
Coopérative Ecole Jean de la Fontaine	600
Comité des Œuvres sociales du Personnel	3 000

- DECIDE de procéder à un virement de crédits sur les comptes suivants du Budget Primitif 2022 de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- Article 66112 – Intérêts Courus Non Echus + 4 000 €
- Article 6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. + 9 000 €

Recettes :

- Article 7022 – Coupes de bois. + 13 000 €

Fait à Hussigny-Godbrange, le 7 juillet 2022.

Le Maire,

Laurent RIGHI


